

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité du Brabant Wallon - **session extraordinaire**

Date : 11 février 2026

Lieu : réunion TEAMS

Présents :

Présidence : Martin DIEBOLD (SPW MI – Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés)

Secrétariat : Julie DUVIVIER (SPW MI – Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés)

Membres

- Ravi MISRA (Chaumont-Gistoux)
- Renaud FABRI (Ramillies)
- Fabienne MOLLAERT (Ittre)
- Sophie PARISSÉ (Incourt)
- Sophie DEHAUT (Mont-Saint-Guibert)
- Olivier PETRONIN (Walhain)
- Caroline MARMANN (Villers-La-Ville)
- Marie BAUWELINCKX (SPW – Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés)
- Valérie HAEMERS (LETEC - BU Brabant Wallon)

Invités permanents

- Pierre FRANCIS (Province du Brabant Wallon)
- Mourad BAOUICHE (SNCB)

Invités ad hoc

- Justine MARNEFFE (SPW MI – Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés)
- Charles SCHARPE (LETEC - BU Brabant Wallon)
- Romain LECHAT (LETEC – BU Brabant Wallon)

Autres participants

- Aurélien LOTTEN (GAL Culturalité)
- Estelle FRANCIS (CEM La Hulpe)
- Olivier PIRON (Cabinet du Député provincial Benjamin GOES)
- Julie PIRE (CEM Walhain)
- Emmanuel HAEGEMAN (Province du Brabant Wallon)
- Marie-Caroline VANDERMEER (Province du Brabant Wallon)
- Laurence GILON (CEM-Chastre)
- Antoine Descamps (CEM Mont-Saint-Guibert)
- Pascale PIROTTE (CEM-Lasne)
- Dany MOREL (CEM Wavre)
- Sandra MERTENS (CEM-Ottignies-Louvain-La-Neuve)
- Anne MORDRET (CEM-Waterloo)
- Yves JACOBS (Incourt)
- Sarah Lengelé (Forem)

Absents/Excusés :

- Valentin DEVOS (Beauvechain)
- Geoffroy MATAGEN (Braine-l'Alleud)
- Etienne LEGRAND (Genappe)
- Marie-Caroline MIKOLAJCZAK (Grez-Doiceau)
- Axel SCHEPERS (Hélécine)
- Thibaut BOUDART (La Hulpe)
- Cédric GILLIS (Lasne)

- Axelle VALEMBOIS (Nivelles)
- Didier HOUART (Orp-Jauche)
- Nicolas VAN DER MAEREN (Ottignies-Louvain-la Neuve)
- Louise D'HOOGHE (Perwez)
- Catherine DETRY (Waterloo)
- Gatien DE RADZITZKI (Wavre)
- Francis BRANCART (Braine-le-Château)
- Nathalie LELUBRE (Chastre)
- Steve DE WEVERE (Court-Saint-Etienne)
- Humbert DUBOIS (Jodoigne)
- Vincent GARNY (Rixensart)
- Jean-Marc ZOCASTELLO (Tubize)
- Dimitri LEGASSE (Rebecq)
- Jean-Marc JADOT (SPW-MI-Direction des routes du BW)
- Lionel ROUGET (LETEC – Directeur exécutif BU Brabant Wallon)
- Cabinet du Ministre DESQUESNES
- Cawab
- Tous à pied
- Navetteurs

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice des transports collectifs et partagés

BHNS = Busway = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OTW = Opérateur de Transport de Wallonie (LETEC)

PAE = Parc d'activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

PIMACI = Plan d'Investissement en Mobilité Active communale et en Intermodalité

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

ZHNS = Zone à haut niveau de service

Etant donné les nombreuses questions soulevées lors de cette séance concernant les modalités de remise des avis relatifs à la connexion des centralités villageoises, et compte tenu du fait que les conclusions n'ont pas été pleinement clarifiées en fin de réunion, il nous a semblé utile, en amont du procès-verbal, de préciser les éléments suivants :

1) Rappel des objectifs du schéma structurant de mobilité collective :

L'objectif de ce schéma est d'assurer l'accès de la population aux services. Pour ce faire, la démarche s'appuie sur les centralités définies dans le SDT, chaque niveau de centralité étant associé à une offre de services disponible. Le travail consiste donc, pour chacune de ces centralités, à garantir une connexion vers des centralités de niveau supérieur, offrant un éventail de services et d'équipements plus large.

Concrètement, pour les centralités villageoises, (pour lesquelles l'avis des Communes est demandé), il s'agit de veiller à ce que les centralités villageoises :

- puissent rejoindre facilement un centre urbain de proximité, où se trouvent les commerces et services essentiels du quotidien sans correspondance
- disposent d'un accès adéquat aux pôles majeurs, qui concentrent notamment des universités, des hôpitaux, ainsi que de grands équipements culturels (potentiellement avec une correspondance)

Ces connexions n'ont pas pour vocation de répondre à l'ensemble des besoins de déplacement, mais bien de garantir, pour toutes les centralités de Wallonie identifiées dans le SDT, un accès minimal à des services.

2) Modalité de remise d'avis

Conformément au courrier du 10 novembre transmis aux Communes de Wallonie, un avis communal est sollicité sur les propositions de connexion de leurs centralités villageoises et sur la localisation des mobipôles.

Cet avis, sous forme de délibération du conseil Communal est à transmettre à l'Autorité Organisatrice des Transports (SPW MI) dans les 3 mois à dater de l'envoi du procès-verbal définitif de l'OCBM.

Les Communes concernées sont celles qui disposent sur leur territoire d'une centralité villageoise qui n'est pas connectée au réseau structurant ou d'un mobipôle hors gare. Pour le bassin du Brabant Wallon, les Communes de Wavre, La Hulpe et Ottignies – Louvain la Neuve ne doivent pas remettre d'avis. Les autres Communes sont invitées à remettre leur avis sur la localisation du mobipôle proposé et à vérifier les pôles de destination D1 (connexion prioritaire à un pôle urbain) et D2 (connexion prioritaire à un pôle majeur) proposées par le SPW MI.

En cas de questions ou de divergence sur le choix de ces destinations et de la localisation des mobipôles, le SPW MI est à la disposition des communes, notamment pour s'assurer qu'une proposition alternative est bien crédible à la lumière des de flux réels. L'adresse de contact est : bassins.mobilite@spw.wallonie.be.

3) Rôle de la Province

La Province du Brabant Wallon se propose d'accompagner les Communes dans la formulation de leur avis sur les mobipôles de connexion, mobipôles de rabattement, points d'intérêt et leur desserte, connexions des centralités villageoises vers les centralités urbaines en tenant compte du contexte du Brabant Wallon.

4) Prochaines étapes

Sur base des avis transmis par les communes la Région étudiera les adaptations à apporter au projet de Schéma structurant de Mobilité collective, en concertation avec la Province.

Accueil - Mot du président

Le point inscrit à l'ordre du jour de la présente séance porte sur la politique d'accessibilité. Il est rappelé que l'avis attendu n'avait pas pu être formulé lors de la précédente séance du 11 décembre 2025, le document préparatoire étant parvenu trop tard pour permettre un examen complet. Depuis cette séance et comme convenu alors :

- L'AOT et la Province se sont concertées, ce qui a permis de proposer plusieurs amendements au réseau structurant projeté ;
- La Province a consulté les Communes concernées sur cette base.

Un bref rappel de la politique d'accessibilité sera présenté en séance.

Il est souligné que l'avis de l'OCBM est demandé uniquement sur le réseau structurant, étant donné son caractère supracommunal à la différence des enjeux plus locaux sur lesquels les communes pourront remettre un avis individuellement.

1.1. Politique d'accessibilité au territoire. Projet de schéma structurant de mobilité collective (bus, train, mobipôles)

Point pour avis reporté de la séance du 11 décembre 2025– voir aussi les slides présentés par le SPW MI et documents en annexe (Marie BAUWELINCKX, Justine MARNEFFE)

L'objet de cette séance extraordinaire est de :

- 1) Soumettre à l'avis global de l'Organe le projet de liaisons structurantes connectant le bassin du Brabant wallon ;
- 2) Informer sur les modalités de remise d'avis des communes sur les mobipôles et la connexion des centralités villageoises et des POI.

Les différences avec le projet transmis à la séance du 11 décembre 2026 consistent en l'ajout des liaisons structurantes suivantes :

- Nivelles-Ottignies
- Bruxelles-Waterloo-Braine l'Alleud
- Rixensart-Wavre
- Jodoigne-Tienen
- Perwez-Wavre

Des mobipôles ont été ajoutés à : Chaumont-Gistoux, Mont-Saint-Jean à Waterloo et Braine l'Alliance.

La Province partage ensuite la proposition d'avis de l'Organe rédigée sur base des consultations des communes disposant d'une centralité urbaine au sein du bassin.

L'AOT réexplique l'étape suivante qui invite les Communes à rendre un avis sur les propositions de connexion des centralités et sur la localisation des mobipôles.

Remarques :

La Commune de Villers-la-Ville :

- Demande des précisions sur le mobipôle de Baisy-Thy qui ne semble pas apparaître sur la carte. L'AOT précise que Baisy-thy n'est pas une centralité villageoise et n'est donc effectivement pas repris comme mobipôle ;
- Demande si une liaison structurante est prévue entre Villers-la-Ville et Charleroi ;
- Se questionne sur le délai des avis à rendre par les Communes sur les connexions alors que des modifications éventuelles des centralités villageoises pourraient survenir via les SDC (Schéma de Développement Communal) à l'horizon 2030. L'AOT précise que le présent projet de schéma structurant définit deux niveaux :
 - Des liaisons structurantes, qui connectent les pôles urbains entre eux. Les pôles urbains ne devraient pas évoluer en fonction des SDC. C'est sur ce point que porte l'avis de l'OCBM.
 - Les connexions des centralités villageoises qui effectivement seront potentiellement adaptées dans le cadre des SDC, ce qui engendra l'actualisation des connexions en conséquence.

La Commune d'Ittre souhaite une liaison vers Nivelles. L'AOT précise que les flux ne présentent pas un caractère prioritaire à cette connexion. Cependant, une liaison structurante est prévue entre Ittre et Braine

l'Alleud et avec une correspondance avec la liaison Braine – L'Alleud Nivelles afin de permettre la connexion entre Ittre à Nivelles.

La Commune de Chaumont-Gistoux demande ce qui a changé sur les cartes présentées dans les slides et réitère sa demande de liaison structurante vers Louvain-La-Neuve. L'AOT précise qu'une liaison structurante a été ajoutée entre Perwez et Wavre, desservant aussi Chaumont-Gistoux car le potentiel principal est de connecter Chaumont-Gistoux à Wavre. En ce qui concerne la connexion vers Louvain-la-Neuve, la Commune peut formuler sa demande via l'avis demandé aux Communes sur la connexion des centralités villageoises.

La Commune d'Ottignies/Louvain-La-Neuve précise que :

- La Commune a déjà identifié ses mobipôles via différents plans (PIC-PIMACI-PIWACY) et se demande si le SPW en a tenu compte dans le présent schéma ;
- S'interroge sur le financement de ces futurs mobipôles. L'AOT explique que d'une part le Plan d'investissement PIMACI sera remplacé à l'avenir par le Fond FERI (Fonds extraordinaire régional d'investissement) à destination des Communes. Il ne contient plus de volet spécifique par thématique et est plus ouvert. D'autre part, le futur Plan infrastructures régional devrait permettre au SPW Routes de concrétiser des aménagements d'infrastructures de type mobipôle sur les voiries régionales du réseau structurant.
- Sollicite l'aide du SPW pour fédérer les partenaires pour s'assurer du développement d'un mobipôle complet à la gare d'Ottignies. L'AOT reprend contact avec la Ville à ce sujet.
- La Commune de Ramillies regrette que le schéma structurant semble auto-centré sur Bruxelles et la Province. Ramillies a par exemple également des besoins de mobilité tournés vers Namur qui n'apparaissent pas dans le réseau structurant. L'AOT a bien tenu compte des liaisons inter-province mais les flux de déplacements TMTM constatés entre la Commune de Ramillies et Namur ne sont pas suffisants pour justifier une liaison structurante., ce qui ne signifie pas qu'aucune offre de bus ne doit répondre aux besoins non structurants.
- La SNCB indique qu'il serait opportun de présenter ce projet au Comité de Pilotage RER. L'AOT précise qu'une réunion est prévue à ce sujet dans le courant du mois de mars, après l'avis du présent Organe.
- La Commune de Lasne remercie d'avoir pris en compte, dans la proposition d'avis formulé par la Province, la nécessité d'étudier l'intégration de la ligne 36 (Braine-l'Alleud – Wavre) au réseau structurant et s'interroge sur la ligne 39 qui part de la gare des bus de LLN – Ottignies – Lasne – Braine l'Alleud – Waterloo. L'AOT précise que la Commune de Lasne devra se prononcer sur les besoins de connexion de la centralité villageoise d'Ohain.
- Nombreuses communes demandent des précisions sur les modalités de remise d'avis sur la connexion des centralités villageoises et souhaite que la Province puisse comme pour le réseau structurant, soutenir les communes dans leur avis.
- La Province souligne la particularité du bassin du Brabant Wallon où les besoins en mobilité sont dirigés vers des poly-centralités. Les connexions sont interconnectées et imbriquées. Les Communes devront se coordonner pour poser des choix.
- La Commune de Jodoigne demande confirmation sur la création de la liaison « Jodoigne- Grez-Doiceau - Wavre ». L'AOT précise que le besoin de liaison structurante a bien été identifié par la Région, jusque Bruxelles d'ailleurs. C'est cependant LETEC qui fera évoluer son offre en fonction de ses contraintes opérationnelles.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend connaissance du projet de Schéma régional structurant de mobilité collective, basé sur le Schéma de Développement Territorial de la Wallonie, et des étapes d'adoption de la politique d'accessibilité au territoire.

Il prend acte des possibilités de connexion qu'offre le réseau ferroviaire fédéral ainsi que des principaux enjeux d'amélioration identifiés pour ce dernier.

Il prend acte que l'identification d'une ligne sur le réseau structurant ne remet pas en question sa desserte en termes d'arrêts.

La Province, après concertation des Communes a proposé l'avis suivant :

- Afin de définir la meilleure manière d'organiser la liaison, il est proposé d'effectuer une analyse comparative de la liaison Nivelles – Genappe – Wavre en reprenant la liaison la plus efficace (temps de parcours et fréquence) au départ sur la base de trois possibilités à savoir : une correspondance du E4 à Louvain-la-Neuve vers Wavre, une prolongation du E4 depuis Louvain-la-Neuve vers Wavre et une correspondance de la ligne 19 avec la 22 à Ottignies.
- Afin de définir la meilleure manière d'organiser les liaisons, il est proposé d'effectuer une analyse comparative de la liaison Genappe - Bruxelles et Genappe - Charleroi en analysant et en reprenant la/les liaison(s) la/les plus efficace(s) (temps de parcours et fréquence) sur la base de quatre possibilités à savoir : via la gare de Braine-l'Alleud, via la gare de Nivelles, via la gare d'Ottignies et avec la ligne 365a.
- Prendre en compte la ligne TEC 543 dans son entièreté (Eghezée - Perwez – Wavre – Bruxelles) et à minima entre Perwez et Bruxelles.
- Ne pas perdre de vue la ligne 148 qui est structurante si on tient compte des différentes centralités villageoises sur les communes de Ramillies- Orp-Jauche qui peut être une partie de la solution dans la desserte de Perwez vers Bruxelles via Gembloux et qui devra faire l'objet d'un débat au moment où l'on traitera les centralités villageoises.
- Préciser pour la ligne E82 (analyse du tronçon Perwez-Jodoigne) que cela concerne l'évaluation du passage de la ligne E82 par Incourt (N91), Dongelberg et Jodoigne Souveraine (N222)
- Intégrer dans la réflexion du réseau urbain du tripole (Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve) une ligne spécifique (urbaine) depuis Court-Saint-Etienne orientée vers Louvain-la-Neuve pour répondre aux besoins scolaires et travail (Collège Saint-Etienne, les Hayeffes, Axis-parc par la gare de bus de LLN).
- Prendre en compte la ligne 36 dans son entièreté (Braine-l'Alleud -Rixensart –Wavre)
- Faire passer l'extension vers Wavre de la ligne 57 par la gare de Genval pour rejoindre Wavre via GSK et Rosières.
- Intégrer dans la desserte urbaine de Braine-l'Alleud-Waterloo une liaison forte centre - gare de Waterloo – Mont-Saint-Jean.
- Confirmer le W dans le réseau structurant

- **Toute restructuration de l'offre entre la ligne TEC E9 et la ligne TEC 115 doit permettre une desserte depuis l'ouest (Tubize – Braine-le-Château) du Parc de l'Alliance et de la gare de Braine-Alliance.**
- **Il demande d'ajouter, comme mobipôle d'interconnexion :**
 - **La gare de Wavre, pour assurer la correspondance depuis Perwez vers Bruxelles,**
 - **Genappe (dont la position est à étudier entre le centre et la N5), pour assurer la correspondance depuis Court Saint Etienne et Ottignies (via la ligne 19) vers Braine l'Alleud (avec la E3),**
 - **Haut-Ittre pour permettre des correspondances depuis Ittre (via la ligne 65) vers Nivelles (avec la E2),**
 - **Mont-Saint-Jean pour permettre des correspondances depuis le centre de Waterloo (via la ligne W) vers Louvain-la-Neuve et Wavre (avec la ligne 57, E3, 36).**

Sur base de ces propositions relatives aux lignes, l'AOT réalisera des analyses afin d'évaluer dans quelle mesure les liaisons du schéma structurant peuvent être adaptées.

Il prend connaissance de la procédure d'avis communal relative à la connexion des centralités villageoises et à la localisation des mobipôles.

Il propose que la Province du Brabant Wallon joue un rôle de relais avec l'AOT et accompagne les Communes dans la formulation de leur avis sur les mobipôles de connexion, mobipôles de rabattement, points d'intérêt et leur desserte, connexions des centralités villageoises vers les centralités urbaines en tenant compte du contexte du Brabant wallon qui positionne de nombreuses centralités villageoises en lien avec plusieurs centralités urbaines qui disposent chacune de fonctions complémentaires (commerces, écoles supérieures, loisirs, cultures, emplois, administrations).